

# Contrat de filière livre

## Dispositif Maisons d'édition

### **Composition de la demande et modalités de dépôt**

#### COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE

---

##### **Pièces à fournir pour l'ensemble des volets :**

- Le formulaire de demande de subvention dûment complété et signé – un seul exemplaire quel que soit le nombre de volets déposés ;
- Le/les plan/s de financement, dûment complété/s et signé/s, selon les volets déposés : budget prévisionnel équilibré avec les montants hors taxes des opérations, comprenant le montant de la subvention demandée et les autres concours financiers demandés ou obtenus ;
- Une présentation détaillée et argumentée des projets sur lequel porte la/les demande/s, dans laquelle vous préciserez la priorité de chacun des projets soumis (volet par volet, et dans chaque volet) ;
- Le bilan et le compte de résultat détaillés du dernier exercice clos ;
- Les devis relatifs aux dépenses envisagées et sur lesquelles porte/nt la/les demande/s ;
- Les statuts de l'entreprise ;
- Un extrait Kbis ou un avis de situation SIRENE datant de moins de 3 mois ;
- Une attestation de régularité fiscale ;
- Une attestation sur l'honneur de respect de la Convention collective nationale de l'édition ;
- Le relevé d'identité bancaire de la maison d'édition ;
- Le catalogue de la maison d'édition ;
- Une présentation de la ligne éditoriale de la maison d'édition ;
- Le programme éditorial et le calendrier prévisionnel des publications des 12 mois à venir : nouveautés, réimpressions, rééditions ;
- Pour les maisons d'édition ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du Contrat de filière Livre en année N-1, un bilan du/es projet/s réalisé/s à la date du dépôt.

**NB : les justificatifs listés ci-dessus ne doivent pas être dupliqués si la demande concerne plusieurs volets.**

##### **Pièces complémentaires selon la nature du projet déposé :**

###### **Volet 1/ Développement commercial et communication**

- Le programme de surdiffusion ;
- Le programme de mobilité sur les salons (minimum 12 mois, maximum 24 mois), accompagné des factures des éditions précédentes ;
- Le plan de communication, le plan média ;

- Le programme de tournées d’auteurs : dans ce document seront précisés, les noms des auteurs ainsi que les librairies et bibliothèques concernées (minimum 12 mois, maximum 24 mois)

## **Volet 2/ Structuration et développement de la maison d’édition**

### **2.1 Emploi**

- Le compte de résultat prévisionnel à trois ans ;
- La fiche de poste ;
- Le contrat de travail ou d’alternance pré-existant signé par les deux parties dans le cas d’une transformation d’alternance en CDI ou de CDD en CDI.

### **2.3 Reprise d’une maison d’édition, rachat de catalogue**

- Le compte de résultat prévisionnel à trois ans et le plan de trésorerie mensuelle pour la première année ;
- Le projet de contrat.

### **2.4 Changement de diffuseur ou de mode de diffusion**

- Le compte de résultat prévisionnel à trois ans et le plan de trésorerie mensuelle pour la première année ;
- L’état des ventes ;
- L’inventaire ;
- Le précédent contrat de diffusion et projet de nouveau contrat le cas échéant.

## **Volet 3/ Politique éditoriale**

- Le programme éditorial et le calendrier des publications (minimum 12 mois, maximum 24 mois) : nouveautés, réimpressions, rééditions ; pour les nouveautés, prévoir une présentation succincte de chaque titre ;
- Le compte d’exploitation prévisionnel du programme éditorial (cf. tableau modèle) ;
- Une attestation sur l’honneur de respect de l’obligation de reddition des comptes ;
- Les devis relatifs à la création ou au développement de collections et de projets numériques ; Les devis relatifs à la réalisation du programme éditorial annuel : nouveautés, réimpressions et rééditions ne sont pas à fournir.

**Tout document susceptible à une meilleure compréhension du dossier pourra être demandé par le comité technique.**

## **MODALITÉS DE DÉPÔT**

---

Un **exemplaire numérique du dossier complet** aux destinataires suivants :

**DRAC Auvergne-Rhône-Alpes**, Service livre et lecture : [drac.ara-ll@culture.gouv.fr](mailto:drac.ara-ll@culture.gouv.fr)

**Région Auvergne-Rhône-Alpes**, Service Industries culturelles : [dcplivre@auvergnerhonealpes.fr](mailto:dcplivre@auvergnerhonealpes.fr)

**Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture**, Pole économie du livre :

[pole.economie@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:pole.economie@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)

[c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)

### **Calendrier 2023 :**

- 1<sup>er</sup> appel à projets, date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 10 mars 2023**
- 2<sup>e</sup> appel à projets, date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 15 septembre 2023**

### Composition du dossier numérique

- Tous les fichiers du dossier devront obligatoirement être au **format PDF**, exception faite pour le **CEP**, qu'il convient de garder au **format Excel**.

- Tous les fichiers seront intitulés de la façon suivante : **Nom de la maison d'édition-nature du document.pdf**

- **Le transfert des fichiers** s'effectuera à l'aide de la plateforme **wetransfer** : [wetransfer.com](http://wetransfer.com)

- Le mail aura pour **objet** : **Contrat de filière Maisons d'édition + le nom de votre maison d'édition** et **devra obligatoirement mentionner** :

- Le nom et prénom du responsable du dossier
- Le nom de la maison d'édition
- L'adresse de la maison d'édition

### Contacts renseignements

Structure	Départements	Interlocuteur/trice	Mails
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme (26) Isère (38) Savoie (73)	Anne-Marie BOYER	<a href="mailto:anne-marie.boyer@culture.gouv.fr">anne-marie.boyer@culture.gouv.fr</a>
	Ain (1) Rhône (69) Métropole de Lyon (69M) Haute-Savoie (74)	Noëlle DROGNAT-LANDRÉ	<a href="mailto:noelle.drognat-landre@culture.gouv.fr">noelle.drognat-landre@culture.gouv.fr</a>
	Allier (03) Ardèche (07) Cantal (15) Loire (42) Haute-Loire (43) Puy-de-Dôme (63)	Nicolas DOUEZ	<a href="mailto:nicolas.douez@culture.gouv.fr">nicolas.douez@culture.gouv.fr</a>
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Tous les départements	Julien GUILLOT	<a href="mailto:julien.guillot@auvergnerhonealpes.fr">julien.guillot@auvergnerhonealpes.fr</a>
Association Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture	Tous les départements	Pole Économie du Livre	<a href="mailto:pole.economie@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org">pole.economie@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org</a>